

Abbé Charles KASONGO-MUTWE - Editeur responsable –  
02/851.69.13 E-mail : mukulu\_2006@yahoo.fr  
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 11h00  
Tél. : 02 384 66 08  
N° compte bancaire paroisse : BE79 7320 6782 0633  
Site Web : <http://steannewaterloo.com>

WATERLOO



## AGENDA PAROISSIAL

### Semaine du Sam 24 au Ven 30Jan 2026

Sam 24 jan	18 :00	3e dimanche du Temps Ordinaire - A
Dim 25jan	10:30	Bar de l'amitié

Collectes des 24 & 25 au profit de la Fabrique d'église pour le chauffage

La collecte des 17 et 18 janvier 2026 (Fonds des animateurs pastoraux) a été de 316,05€

Mar 27 jan	09 :00	Messe
	09 :30	Adoration
Jeu 29 jan	11 :00	Adoration
	11 :30	Messe

### Jours(s) suivant(s)

Dim 01 fév.	09 :00	Catéchèse
Lun 02 fév.	20:00	Inscription au Baptême.
Dim 08 fév.		Remise des coquilles
Mer 18 fév.	18:30	Messe du Mercredi des Cendres
Dim 08 mar.	09 :00	Catéchèse
Dim 12 avr.		Retraite pour Caté 2

### Funérailles

-Madame Maria Louisa (dite Hélène FREDERIX (1929) dont les funérailles auront lieu le lundi 26 janvier 2026 à 12h30

- Monsieur Willy Maillieu (1933) dont les funérailles auront lieu le mercredi 28 janvier à 14h00

-Monsieur Jacques Millecamp dont les funérailles auront lieu le vendredi 30 janvier à 10h00

## Echo de l'EAP

*Être attentif aux nouveaux venus dans la communauté ainsi qu'à nos anciens  
Fêtes de Noël : bilan positif  
Messe du mercredi des cendres : Voir Agenda*

### Offre de carême :

- 1) **Exposition du St Sacrement** : tous les dimanches de carême de 9h45 jusque 10 h15.
- 2) **Prière communautaire** : les paroissiens prient pour les autres paroissiens
- 3) Film EDEN4Art 'A nos enfants' le 24 mars 2026 20h, au cinéma Wellington
- 4) Conférence organisée par l'UP

### Année jubilaire de saint François, publication du décret de la Pénitencerie apostolique

Du 10 janvier 2026 au 10 janvier 2027, se célèbre une année spéciale à l'occasion du huitième centenaire de la mort du saint d'Assise. Un décret annonce que des indulgences plénières seront accordées.

Une année spéciale de saint François, au cours de laquelle « chaque fidèle chrétien, à l'exemple du saint d'Assise, se fera lui-même modèle de sainteté de vie et témoin constant de paix », est proclamée par le Pape Léon XIV. C'est à l'occasion du huitième centenaire de la mort du Poverello. L'annonce a été faite par un décret publié ce vendredi 16 janvier.

### Indulgences

Le décret annonce que les indulgences seront accordées aux membres des Familles franciscaines du Premier, du Second et du Tiers Ordre régulier et séculier ; aux membres des instituts de vie consacrée, des sociétés de vie

apostolique et des associations publiques ou privées de fidèles, hommes et femmes, « qui observent la règle de saint François ou s'inspirent de sa spiritualité ou perpétuent son charisme sous quelque forme que ce soit ».

Également à tous les fidèles « sans distinction » qui, « l'âme détachée du péché, participeront à l'Année de saint François en visitant sous forme de pèlerinage ; importe quelle église conventuelle franciscaine, ou lieu de culte dans le monde entier dédié à saint François », ou « lié à lui pour quelque raison que ce soit ». « Ils suivront avec dévotion les rites jubilaires, ou consacreront au moins un temps convenable à la méditation à la prière, afin que, à l'exemple de saint François, des sentiments de charité chrétienne envers le prochain et d'authentiques vœux de concorde et de paix entre les peuples jaillissent dans les cœurs », en concluant par le Notre Père, le Credo et des invocations à la Bienheureuse Vierge Marie, à saint François d'Assise, à sainte Claire et à tous les saints de la famille franciscaine.

« Les personnes âgées, les malades, ceux qui prennent soin d'eux et tous ceux qui, pour une raison grave, sont dans l'impossibilité de quitter leur domicile - peut-on lire dans le décret - pourront également obtenir l'indulgence plénière, à condition de se détacher de tout péché et d'avoir l'intention de remplir dès que possible les trois conditions habituelles, si ils s'unissent spirituellement aux célébrations jubilaires de l'Année de saint François, en offrant au Dieu miséricordieux leurs prières, leurs douleurs ou les souffrances de leur vie ».

Que cette Année de saint François nous incite tous, chacun selon ses possibilités, à imiter le pauvre d'Assise, à nous former autant que possible sur le modèle du Christ, à ne pas réduire à néant les intentions de l'Année sainte qui vient de s'écouler : que l'espérance qui nous a vus pèlerins se transforme maintenant en zèle et en ferveur de charité active ».

Source : [vaticannews.va](http://vaticannews.va)